



Fiche d'information et de sécurité : port des EPI

Description de l'activité : travaux d'entretien des espaces verts

Tâche : utilisation de la tondeuse à gazon



Risques

Avant utilisation, lire la notice du constructeur et vérifier l'état général du matériel.

Symboles de danger :



Surdité



Chute d'objets



Coupure



Chute



Inflammable

Moyens de protection

Lors de l'utilisation du petit outillage, le port des EPI permet de réduire ou d'éviter l'exposition aux risques.



Protection du corps :
EN 342 / EN 343



Protection des mains :
EN 420 / EN 388



Protection visuelle :
EN 1731
EN 352-3 pour masque
complet avec protection
auditive



Protection des pieds :
EN 345-2 classe 1



Protection de la tête :
EN 397



Protection auditive :
EN 352-1 à EN 352-4



Port du gilet retro
réfléchissant sur voie
publique : EN 471

Consignes particulières

- Avant utilisation, lire la notice du constructeur, vérifier et régler l'appareil,
- Procéder à une inspection du terrain afin d'éliminer tout objet,
- En cas de travaux en bord de voirie routière, mettre en place une signalisation du chantier,
- Avant de démarrer, vérifier l'absence de toute personne à proximité de l'aire de tonte,
- Faire le plein d'essence lorsque que le moteur est arrêté et froid : utiliser un entonnoir,
- Pour démarrer, placer un pied sur la tondeuse et veiller à ce que l'autre pied ne soit pas dessous,
- Nettoyer la tondeuse après utilisation.